

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 DECEMBRE 2022

RELEVE DE DECISIONS

Y ASSISTAIENT:

Mesdames BOUROTTE - BUCINA -DELCROIX - DELOT M. - DEROUELLE -SEUVRE

Messieurs BAILLET - BIOT - BLAUVAC - DELOT - CARRA - CHEVALIER - DELAGNEAU J.-L. - DELAGNEAU D. - DELAGNEAU G. - DELAVAULT - FERRAG - FOURNIER - FOURREY - GAILLOT S. - GAILLOT M. - CYGANKO (suppléant de M. GUINET-BAUDIN) - HARIOT - JUSSOT - LAVANTUREUX (suppléant de M. MATIVET) - MORLE - PARIGOT - QUERET - GALLOIS (suppléant de M. QUOIRIN) - RAMON - ROUSSELLE - TIRARD.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES:

Mesdames BERRICHI – ETIENNE et SCHWENTER et Messieurs BLANCHET – CORNIOT – LEPRUN et MAILLARD

ETAIENT ABSENTS:

Mesdames DE BRUIN - TISON - GUILLOT et Messieurs MORINIERE - HENRY - BOUCHERON - PORCHER - CLERIN - LEGRAND

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – Fonds de concours - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• APPROUVE l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
HAUTERIVE	RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL	26 271,26 € HT	50 %	2 500 € (*)
BEAUMONT	EQUIPEMENT D'UNE CUISINE DE RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SALLE MULTI ACTIVITES	25 888, 00 € HT	40 %	8 000 € (*)
LASSON	REFECTION ET LE RENFORCEMENT DE LA TOITURE DE LA MAIRIE	50 000,00 € HT	60 %	10 000€(*)
BELLECHAUME	RENOVATION CLOCHER EGLISE	22 852, 53 € HT	50 %	9 000 € (*)
CHEMILLY	CLIMATISATION FOYER COMMUNAL	13 349,00€ HT	25 %	3 337,25€

(*) Plafond de subvention accordable à la commune

• **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – Service Autorisations Droits des Sols – Convention avec la ville de Saint-Florentin

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 2 abstentions (Messieurs CARRA et DELAGNEAU Gérard) et 36 voix pour

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent communal et de locaux municipaux au profit de la Communauté de communes Serein et Armance
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la présente convention

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – Ecole de musique – Demande de subvention 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2023, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante :
 - o 42 250 € pour l'école de musique telle que défini ci-dessous,

Etablissement de niveau 3 : 15 000 €
 Fusion des établissements : 12 000 €
 Organisation du 1^{er} cycle : 6 500 €
 Grille tarifaire identique pour tous : 5 000 €

Partenariat autour de la pratique amateur : 3 750 €

- o **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Venizy,
- o 3 500 € pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Seignelay,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la présente convention

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – Boulodrome Communautaire – Avenant à la convention avec l'Entente Sportif du Florentinois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition visant à intégrer l'ensemble de l'emprise dédié à la pratique de la pétanque avec l'association Entente Sportive du Florentinois
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant

RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Budget Principal - Décision modificative n°6

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la décision modificative suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses de d'investissement :
 - 168751 GFP de rattachement

210 915.64 €

Total 210 915.64 €

- Recettes d'Investissement :
 - 040 4912 Prov pour dépr des comptes de redevables 2 500.00 €
 - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisées

210 915.64 €

Total 198 415.64 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Budget Annexe Centre Aquatique – Décision modificative n°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la décision modificative suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses de d'Investissement

- 21 -2111 – Terrains nus

1.00 €

23 – 2313 – Constructions

- 1.00 €

Total 0 €